

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2024**

Mairie d'Ussel  
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **7 février 2024**  
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **25**  
Nombre de pouvoirs : **4**

Le quatorze février deux-mille-vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

**Étaient présents 25 membres du Conseil Municipal :**

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gille BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Patrick COURTEIX ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; Mme Céline PARRAIN ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Sophie RIBEIRO ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Patricia TILLET ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

**Ont donné procuration 4 membres du Conseil Municipal :**

M. Tony CALLA à M. Gilles BARBE ; M. Pierrick CRONNIER à M. Yoann FIANCETTE ; Mme Mady JUNISSON à M. Jean-Pierre GUITARD et Mme Tessa SAUBESTY à Mme Sandra DELIBIT.

**Secrétaire de séance :** Mme Maryse BADIA

**Numéro :** DL20240214-008

**Matière :** 7.5.6 - Finances locales – subventions – demandes de subventions de la collectivité

**Objet :** DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) « 2024 » – ECOLE NUMERIQUE – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT – EQUIPEMENT DES ECOLES EN VIDEOPROJECTEURS INTERACTIFS, TABLEAUX BLANCS INTERACTIFS, ORDINATEURS

Considérant la volonté de la Commune d'Ussel de contribuer à la lutte contre la fracture numérique des territoires via l'équipement de ses écoles en vidéoprojecteurs interactifs, tableaux blancs interactifs et ordinateurs ;

Considérant le coût estimatif d'une telle opération ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier de l'Etat, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) « 2024 », selon le plan de financement ci-après :

Dépenses	Montant en € H.T.	Montant en € T.T.C. (20,00 %)	Financements	Taux	Montant en € H.T.
Ecole numérique	10 860,00 €	13 032,00 €	Etat – D.E.T.R.	50 %	5 430,00
			Sous-Total des Aides Publiques	50 %	5 430,00
			Autofinancement	50 %	5 430,00
<b>TOTAL</b>	<b>10 860,00 €</b>	<b>13 032,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>10 860,00</b>

La Commune prendra à sa charge le coût résiduel de l'opération.

Fait en Mairie d'Ussel, le 14 février 2024

Accusé de réception en préfecture  
019-21 1927504-20240214-DL20240214-008-DE  
Date de télétransmission : 16/02/2024  
Date de réception préfecture : 16/02/2024  
Date de mise en ligne : 16/02/2024



Le Maire,  
Vice-Président du  
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE